

Externalisation sauvage de la gestion des ordres de missions de la Rédaction. Et après, à qui le tour ?



A quelques jours des congés d'été et en pleine semaine pour la qualité de vie au travail avec pour thème cette année « **en quête de sens au travail** », certains salariés du service des missions de l'information ont reçu un texto tardif pour leur signifier que les ordres de missions seront gérés dès la semaine suivante **voire dès le lendemain** par une société extérieure.

Ce message du soir leur demande de mettre tous leurs dossiers à jour : « ... *Je suis en train de mettre en place une prestation pour faire les OM (ordres de missions) sur Concur.* ».

Ce service, en grande souffrance depuis des années à cause d'un sous-effectif chronique, apprend donc du jour pour le lendemain qu'une partie de son activité (les ordres de missions) va être sous-traitée, apparemment pour les mois de juillet et août, mais sans avoir l'assurance que ceci sera temporaire. A cela s'ajoute l'annonce faite hier du transfert (temporaire ?) du restant de l'activité à l'agence de voyage pour la période estivale (l'agence de voyage n'est pas informée et en plus, n'a pas les outils).

Ce collectif de travail, déjà fragilisé, (il a fait l'objet de nombreuses alertes auprès de la médecine du travail et de la DRH sans réelle prise en compte des problèmes récurrents) a appris la nouvelle avec stupeur. L'intérimaire et le CDD appelés en renfort sont en arrêt à cause de conditions de travail au sein du service.

Ce projet, apparemment déjà bien avancé, appelle des demandes d'éclaircissements de la part de la Direction:

- Cette externalisation a-t-elle fait l'objet d'une information des instances représentatives du personnel (IRP) ?
- Cette externalisation a-t-elle fait l'objet d'un appel d'offre ou d'une mise en concurrence ?

- Cette externalisation est-elle limitée dans le temps ?
- Que deviennent les salariés du service des missions de l'information suite à cette perte d'activité ?
- La direction considère-t-elle que ce mode de communication auprès des salariés est adapté (par texto et la veille pour le lendemain avec obligation de transmettre au prestataire les processus internes)?
- La DSQVT a-t-elle été associée à ce projet pour accompagner les salariés du service ?
- Quand les postes vacants seront-ils comblés, sachant qu'un départ du service est prévu prochainement ce qui d'augmentera la charge de travail des salariés restants ?
- Quelles seraient les conséquences sur les autres services de la Rédaction (Coordination, rédacteurs, JRI, monteurs, preneurs de son, assistants de rédaction...).

Cette annonce a créé un profond malaise auprès des personnels concernés, et est **génératrice de risques psychosociaux** (risques pour la santé mentale, physique et sociale engendrés par les conditions d'emploi, les **facteurs organisationnels et relationnels** susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental).

Au moment de rédiger ce document, une salariée du service a été sommée par son « responsable » d'appeler le prestataire (alors qu'elle a une importante masse de dossiers à traiter) pour le former sur les ordres de missions, son responsable restant à ses côtés pour vérifier de la bonne exécution de ses ordres.

Le SNPCA-CGC condamne fermement de telles pratiques d'un autre âge et demande à la Direction de revenir sur sa décision d'externaliser la gestion des ordres de mission et d'enfin recruter en CDI au sein de ce service.



Qualité de vie au travail à France Télévisions, qui y croit encore ?

Paris, le 24 juin 2022